

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Marché subséquent n°15 - Aménagement d'une liaison douce entre la rue Vincent d'Indy et la rue Darius Milhaud - Attribution du marché (affaire n°23S0039)**

N° : VA\_DEC2023\_587  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2162-10 du Code de la commande publique,

### **décidons**

De conclure le marché subséquent « Aménagement d'une liaison douce entre la rue Vincent d'Indy et la rue Darius Milhaud » avec France environnement situé à AVELIN (59710) pour un montant de 171 028,30 € HT.

Le délai d'exécution des travaux est fixé à 11 semaines à compter de la notification de l'ordre de service.

Imputation budgétaire : 2312 518 1120 VNRRES

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.0.0 Entretien des espaces - Moyens généraux

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le jeudi 19 octobre 2023

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20230101-198199-AU-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 19 octobre 2023